

République Française Département Charente Salles d'Angles

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/10/2023



L'an 2023, le 18 Octobre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 12/10/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/10/2023.

Vote

A l'unanimité

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

<u>Présents</u>: M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes: BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BELLENGUEZ Régine, BONNORON Christine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, VAN LANDEGHEM Florence, MM: LACROIX-PERRIN Rodolphe, LACROIX Hervé, MERY Olivier, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous préfecture de Cognac Le :

Et .

Publication ou notification du :

Excusés ayant donné procuration : MM : BELLAVOINE Paul à M. GÉRON Marcel, MOUGIN Brice à M. LACROIX-PERRIN Rodolphe

Excusée: Mme VARACHAUD Annie

A été nommé(e) secrétaire : Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

2023-11-03 - Renouvellement du contrat APAVE - 2024 à 2026.

Monsieur le Maire présente le nouveau contrat correspondant aux contrôles des installations électriques, gaz, équipements sportifs et Aire de jeux, proposé par l'APAVE, pour les bâtiments suivants :

- Salle polyvalente
- Mairie
- Eglise
- Ecole primaire
- Atelier Municipal
- Chapelle
- Musée
- Vestiaire Football et buts
- Salle Agora stade
- Local Presbytère
- Agence Postale Communale

Le montant total s'élève à :

- * Vérifications électriques : 1011,80 € HT ; 1214,16 € TTC
- * Vérifications GAZ : 446,40 € HT ; 535,68 € TTC
- * Vérification équipements sportifs (buts foot, essais en charge) : 117,50 € HT ; 141,00 € TTC
- * Vérification équipements sportifs (buts foot, visuel-tous les 2 ans): 70,50 € HT ; 84,60 € TTC
- * Vérification Aire de jeux : 156,00 € HT ; 187,20 € TTC

Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Reçu en préfecture le 27/10/2023

Publié le



ID: 016-211603592-20231018-2023_11_03-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme : En mairie, le 25/10/2023 Le Maire

Marcel GÉRON